

## Compte-rendu des sessions Qualifications et CRCT – Section 05 du CNU

Février 2022

A l'ouverture de chacune des sessions, la Présidente rappelle les règles de déport à respecter :

- Un directeur de thèse ou garant d'HDR ne peut prendre part aux débats relatifs au candidat concerné et sort de la salle au moment où le dossier du candidat est examiné ;
- Un enseignant-chercheur affecté ou exerçant ou ayant exercé des fonctions dans le même établissement depuis moins de deux ans ne peut prendre part aux débats relatifs au candidat concerné.

Le rappel du respect des règles de confidentialité est également effectué au début de chacune des sessions.

### 1. Sessions relatives aux Maîtres de conférences (mercredi 2 et jeudi 3 février 2022)

#### 1.1. Qualification aux fonctions de Maître de conférences (MCF)

On relève initialement un total de 291 candidats qui se répartissent comme suit :

- 222 d'entre eux (76%) : première demande de qualification
- 33 d'entre eux (11%) : deuxième demande
- 9 d'entre eux (3%) : troisième demande
- 16 d'entre eux (5%) : quatrième demande et au-delà (jusqu'à la septième demande)
- 11 d'entre eux (4%) : demande de requalification (qualification obtenue en 2017 ou en 2018)

Parmi ces 291 candidats, 32 d'entre eux demandent une dispense/reconnaissance de diplôme pour le motif suivant : « Doctorat ou diplôme équivalent au doctorat obtenu dans un établissement autre qu'un établissement public français pour lequel vous demandez une dispense de doctorat ». Sur l'ensemble de ces demandes, deux ont reçu un avis défavorable.

Enfin, sur ces 291 dossiers, 30 d'entre eux ne sont pas examinés (2 irrecevables, 10 renoncements et 18 dossiers non transmis). Le nombre total effectif de candidats est donc égal à **261**.

A l'issue de la session, 163 candidats sur 261 sont qualifiés aux fonctions de MCF, soit un **taux de qualification de 62,5%**. La liste des 163 candidats qualifiés est donnée ci-après :

ABID Abir, ALY TOVAR Ramadan Jose, ANANOU Foly, AUBERGER Antoine, BAHLOUL ZEKKARI Kathia, BAKKAR Yassine, BALI Morad, BANERJEE Anwasha, BARRERA RODRIGUEZ Oscar David, BECERRA VALBUENA Luis Guillermo, BECHIS Jaele, BERGEOT Julien, BERQUIER Benoit, BETTI Thierry, BEYHUM Jad, BLUM Marie, BONLEU Antoine, BOUBAKER Heni, BOUGUELLI Rudy, BOUNGOU Whelsy, BOURCERET Amelie, BOUSETTA Asma, BRACARENSE Natalia, BREA SOLIS Humberto, BRETEAU-AMORES Sandrine, CAILLE Olessia, CALCAGNO Adriana, CALVET Coralie, CAMPMAS Alexandra, CATALANO Domenico, CELLE Sylvain, CHABOUD Geraldine, CHO Hye-

Jin, CHUNG Amelie, CIUCCI Laura, COMBES SIMON Jean-Baptiste, CORNET Alexandre, COTTIN-EUZIOL Edouard, COVILLE Thierry, CRUDU Federico, DAGO Dadie Michel, DAGORN Etienne, DAYE Modeste, DAYMARD Arnaud, DELAPORTE Isaure, DESBUREAUX Sébastien, DESPIERRE CORPORON Gaele, DICHARRY Benoit, D'INVERNO Giovanna, DO SANTOS ZOUNON Isabelle, DUCHESNE Victor, DUPUY Louis, EL GOUDDI Sami, EL HERRADI Mehdi, ELEGBEDE Bio Cyrinus, ETIENNE Audrey, FAUCONNET Cécile, FAWAZ Mahmad Mahdi, FAYAT Romain, FERNANDEZ MACHADO Roxana, FRANCESCHI Emanuele, GBANDI Tchapo, GIRALDO Deici Alejandra, GIRARD Lucas, GORELKINA Olga, GRANDADAM David, GRILLO Alberto, GRITLI Mohamed Ilyes, GUERROUD Yassine, GUETAT Imène, GUETS Wilfried, HASSE Jean-Baptiste, HENRY Loïc, HEUGUES Mélanie, HOARAU Quentin, JEAMET Alexis, JEAN Clara, JOLTREAU Eugénie, JOUF Ahmed Chouaib, KABRE Bene Wende Anicet, KAROUBI Bruno, KCHAOU Oussama, KELES Derya, KERDELHUE Lisa, KOUAKOU Dorgyles, KOUROUKLIS Dimitrios, LAGARDE Adrien, LAMBOTTE Mathieu, LARUE Louis, LAURENCE Nicolas, LE FUR Tanguy, LE GUERNIC Madeg, LE RICHE Antoine, LECORPS Yann, LECUYER Emy, LEON Florian, LEROUSSEAU Jessie, LIEGEY Maxime, LING Yuheng, LOPER Jordan, LOPEZ FORERO Maria Margarita, LTIFI SAADAOUI Hayet, MAILLARD Jocelyn, MARCHAND Lucile, MARTIN Dylan, MAUBLANC François, MICHAUD CALDICHOURY Agnaly, MICHEL Bastien, MIERA Maxence, MONARDO Julien, MONGO Michelle, MONNET Marion, MORENO MORENO Ahuizotl Hector, MOUATE Olivier, MOUHTADI Mehdi, MOUSAVI Amir, NADOU Fabien, NEFZI Nader, NGAMI Armel, NONNIS Alberto, NZIENGUI MAMBOUNDOU Pierre, OLIE Louis, OOGHE Nicolas, PATTY Morgan, PLANTIER Morgane, PRONKINA Elizaveta, REBOUL Elena, RHOUZLANE Meryem, RICHARD Stanislas, RICOME Aymeric, RIMBAUD Claire, ROGE Cédric, RUBINOS Cathy, SALEH Rajwane, SBIA Rashid, SCHNEIDER Sarah, SEANG Sothearath, SHABAYEK Shaden, SOH Arnold Cédric, STUDER Marion, TABET Cynthia, THIAM Mamadou, THORIGNY Maxime, TIDO TAKENG Rodrigue, UBEDA Morgan, UPADHAYAY Neha Bhardwaj, VAN DER POL Johannes, VANNELLI Giulio, VELARDO Tristan, VERGNAT Vincent, VERNE Jean-François, VERRINA Eugenio, VIANNA FRANCO Marco Paulo, VINCENT Rose Camille, VINE-SPINELLI Remi, VINTURIS Cezara, WIPF Christian, YABRE Tobignare, YAO Koffi Serge William, YEDDOU Nacera, ZACCAGNI Sarah, ZAITER Youssef, ZOUABI Oussama.

*Cette liste est adoptée à l'unanimité (45 voix pour 45 votants).*

Pour information, le tableau ci-dessous rappelle quelques statistiques relatives à la qualification MCF :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total dossiers examinés	303	297	299	291	290	258	287	261
Qualifiés	178	179	185	152	143	135	160	163
<b>Taux de qualification section 05</b>	<b>58,7%</b>	<b>60,3%</b>	<b>61,9%</b>	<b>52,2%</b>	<b>49,3%</b>	<b>52%</b>	<b>55,7%</b>	<b>62,5%</b>
<i>Taux de qualification toutes sections</i>	<i>62,9%</i>	<i>64,6%</i>	<i>65,1%</i>	<i>64,6%</i>	<i>63,2%</i>	<i>61,1%</i>	<i>62%*</i>	

\* : valeur provisoire

## **1.2. Congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) MCF**

Sur les 14 demandes de CRCT MCF, 4 le sont au titre de « recherches et conversions thématiques » et 10 pour le motif « recherches ». Par ailleurs, pour 6 d'entre elles, le motif est « maternité ».

A l'issue de la session, 13 semestres de CRCT ont été attribués. La liste des bénéficiaires d'un semestre est la suivante :

BOUCHER DE LA RUPELLE Maelys, BREBAN Laurie, BUCHS Arnaud, FAVEREAU Judith, MIQUEL-FLORENSA Josepa, BRILLANT Lucy, HAMMICHE Sabrina, STEPHAN Maité, LEGENDRE Bérangère, MENARD Sébastien, WOLFF Sandrine, DUTRAIVE Véronique, PONS (FERRIERE) Nathalie.

*Cette liste est adoptée à l'unanimité (44 voix pour 44 votants).*

## **2. Sessions relatives aux Professeurs des universités (vendredi 4 février 2022)**

### **2.1. Qualification aux fonctions de Professeur des universités (PR)**

On relève initialement 28 candidats à la qualification PR. Sur ces 28 dossiers, 7 ne sont pas examinés (3 renoncements, 3 dossiers non transmis et 1 dossier jugé irrecevable par le Ministère). Au total, il reste donc **21 dossiers à évaluer** par la section.

Parmi ces 21 candidats, 7 d'entre eux demandent une dispense/reconnaissance de diplôme, dont 4 pour le motif « HDR ou diplôme équivalent à l'HDR obtenu dans un établissement autre qu'un établissement public français pour lequel une dispense d'HDR est demandée » et 3 pour le motif « Fonctions d'enseignement dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger pour lesquelles vous demandez une dispense d'HDR ». Sur ces 7 demandes, 3 ont reçu un avis défavorable.

A l'issue de la session, 12 candidats sur 21 sont qualifiés aux fonctions de PR, soit un **taux de qualification de 57,1%**. La liste des 12 candidats qualifiés est donnée ci-après :

ASSENZA Tiziana, BOBTCHEFF Catherine, CHERBONNIER Frédéric, COEURDACIER Nicolas, DACHARY-BERNARD Jeanne, DRAGICEVIC Arnaud, GHABRI Salah, GUIBAUD Stéphane, HACHE Emmanuel, HERAULT Nicolas, LA TORRE Davide, MERLINO Luca Paolo.

*Cette liste est adoptée à l'unanimité (23 voix pour 23 votants).*

Pour information, le tableau ci-dessous rappelle quelques statistiques relatives à la qualification PR :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total dossiers examinés	207	146	113	99	96	104	35	21
Qualifiés	120	73	60	46	45	51	21	12
<b>Taux de qualification section 05</b>	<b>58,0%</b>	<b>50,0%</b>	<b>53,1%</b>	<b>46,5%</b>	<b>46,9%</b>	<b>49%</b>	<b>60%</b>	<b>57,1%</b>
<i>Taux de qualification toutes sections</i>	<i>63,0%</i>	<i>64,2%</i>	<i>65,9%</i>	<i>69,1%</i>	<i>69,9%</i>	<i>66,7%</i>	<i>62%*</i>	

\* : valeur provisoire.

## **2.2. Congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) PR**

Sur les 3 demandes de CRCT par des candidats PR, 2 ont pour objet « recherches » et 1 « recherches et conversions thématiques ». Les 3 candidats PR demandent tous 2 semestres.

A l'issue de la session, 4 semestres ont été attribués. La liste des bénéficiaires est la suivante :

JOUINI Elyes (1 semestre), LEFRANC Arnaud (2 semestres), MARCIANO Alain (1 semestre).

*Cette liste est adoptée à l'unanimité (23 voix pour 23 votants).*

## **3. Motions**

### **Décision de la section 05 du CNU sur le suivi de carrière**

« La section 05 du CNU a décidé de ne pas mettre en œuvre la procédure de suivi de carrière pour la session 2022. »

*Motion adoptée avec 41 voix pour et 2 voix contre (43 votants).*

### **Vote sur le point 2 de la motion relative à la LPR votée le 16 novembre 2020**

Rappel de la motion votée par la section 05 le 16 novembre 2020 :

« La section 05 est solidaire de l'ensemble des sections ayant dénoncé le projet de loi de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030 tant sur le fond qu'au niveau de la méthode suivie lors de son adoption.

Elle demande le rétablissement général des procédures de qualification par le CNU et le retrait immédiat de l'article 3bis du projet de loi dans sa rédaction issue de la Commission mixte paritaire du 9 novembre 2020.

Si la loi venait à être adoptée définitivement en l'état devant les deux chambres, la section 05 :

1) décide, pour une durée illimitée, de ne pas rendre ses conclusions quant à l'ensemble des travaux relevant des fonctions de ses membres (examen des dossiers de candidature à la qualification et des demandes de CRCT, tenue des sessions de qualification et d'attribution des CRCT, tenue des sessions d'avancement de grade et de PEDR...);

2) décide, pour une durée illimitée, de refuser de siéger dans les instances d'évaluation où la participation de ses membres est requise en tant que représentants du CNU ;

3) demande à l'ensemble des collègues, lors des comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs, de refuser que des candidats non qualifiés par le CNU soient auditionnés. »

Les points 1 et 3 ne sont plus d'actualité. Le point 1 avait en effet été revoté (en session, le 18 février 2021) et la section avait décidé de rendre ses conclusions. Le point 3 est caduc du fait de la suppression de la qualification PR pour les MCF HDR titulaires.

A l'issue des débats, le vote suivant est proposé aux membres de la section :

« Etes-vous favorable au maintien du point 2, c'est-à-dire au fait de ne pas siéger ? »

*Résultat du vote : 0 pour, 43 contre (43 votants). La motion votée le 16 novembre 2020 est donc abandonnée à l'unanimité.*

***Motion de la section 05 du CNU relative à la suppression de la procédure nationale d'avancement de grade***

« Informée du projet ministériel de suppression de la procédure nationale d'avancement de grade à compter de 2023, la section 05 (sciences économiques) du Conseil national des universités demande le maintien de ce contingent national. Sa disparition ne saurait en effet manquer d'avoir de graves conséquences sur le déroulement de carrière des enseignants-chercheurs et, en conséquence, sur les universités dont ils sont les acteurs-clés, ainsi que sur le système français d'enseignement supérieur dans son ensemble dont les universités sont le pilier.

Deux conséquences de la suppression du contingent national nous préoccupent particulièrement :

- La procédure actuelle garantit un certain équilibre dans la répartition des avancements entre disciplines. Sans contingent national, comment cet équilibre pourra-t-il résulter de la somme des décisions locales prises au niveau de chaque université ? Des collègues enseignants-chercheurs pourront se voir privés de possibilités de promotion méritées dès lors que leur discipline n'aurait pas un poids suffisamment important dans leur établissement.
- La procédure actuelle garantit un certain équilibre dans la répartition des promotions entre les différentes façons d'exercer les fonctions d'enseignant-chercheur. Si les collègues très investis dans les activités pédagogiques et administratives au sein de leur établissement pourront probablement continuer à bénéficier d'une promotion au niveau local, et cela est légitime, nous sommes en revanche très inquiets pour les collègues très impliqués dans les activités de recherche au sein de leur établissement. Si le CNU accorde systématiquement une attention toute particulière à la promotion de dossiers équilibrés dans les trois dimensions du métier d'enseignant-chercheur (recherche, pédagogie, responsabilités collectives), la dimension recherche a en effet traditionnellement plus bénéficié d'une reconnaissance au niveau national (par le CNU) qu'au niveau local. Si

certaines établissements choisiront sans doute de reconnaître l'engagement des enseignants-chercheurs très investis dans la recherche en leur assurant une progression de carrière méritée, d'autres ne le feront probablement pas et ces collègues se trouveront privés de possibilités de promotion pourtant légitimes.

Les promotions attribuées dans le cadre du contingent national (66 en 2020 et en 2021 pour la section 05, tous corps et grades confondus) sont essentielles à la bonne gestion des carrières des enseignants-chercheurs. Leur suppression est à même de rompre des équilibres essentiels, de fermer toute perspective de progression à de nombreux collègues pourtant très investis et de produire un découragement dont l'université française ne pourra que subir les conséquences négatives. Si la suppression du contingent national d'avancement venait à être actée, les membres de la section 05 du CNU manifesteront leur opposition à cette disparition par tous les moyens qu'ils jugeront adaptés. »

*Motion adoptée avec 36 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions et 2 ne prenant pas part au vote (42 votants).*